

1-1-1645

# Chevalier de la Coste

---

## Recommended Citation

"Chevalier de la Coste" (1645). *Coste, Simiane de la*. 1.  
[https://via.library.depaul.edu/vdpstd\\_costes/1](https://via.library.depaul.edu/vdpstd_costes/1)

This Article is brought to you for free and open access by the Studies at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in *Coste, Simiane de la* by an authorized administrator of Via Sapientiae. For more information, please contact [wsulliv6@depaul.edu](mailto:wsulliv6@depaul.edu), [c.mclure@depaul.edu](mailto:c.mclure@depaul.edu).

Raoul ALLIER : “La Compagnie du St-Sacrement à Marseille” Paris, 1909,  
Documents, pp. 198-200,

[entre crochets et en rouge, passages omis par Pierre Coste en II, 525-527]

XXXVII. — DE M. LE CHEVALIER DE LA COSTE.

[198\*1645]

*L'entrée des forçats à l'hôpital — Sollicitation des lettres patentes.*

[Monsieur, j'ay creu estre de mon devoir de vous reasseurer de mon tres humble service et de mon obeissance et] vous faire sçavoir le progres de l'hospital a l'establissement duquel vous avés tant contribué. Vous aurés appris par ma derniere comme apres beaucoup de resistances [de la part de ceux mesmes desquels nous devons attendre du secours qu'a] l'aide de N. Seig, on nous a donné les malades des galeres. Certes je ne vous sçaurois exprimer la joye que reçoivent ces pauvres forçats lorsqu'ils se voient transportés de cet enfer dans l'hôpital qu'ils appellent un paradis. A l'entrée seulement on les guerit de la moitié de leur mal parce qu'on les decharge de la vermine dont ils viennent couverts, on leur lave les pieds, puis on les porte dans un lit un peu plus mol que le bois sur lequel ils ont accoustumé de coucher, et ils sont tous ravis de se voir couchés, servis et touchés [Coste a lu 'traités'] avec un peu plus de charité que dans les galeres ou nous avons [desja] renvoyé grand nombre de convalescents qui y fussent morts. Certes, Monsieur, nous pouvons dire que Dieu a beni ceste œuvre ; ce qui paraist non seulement en la conversion des mauvais chrestiens, mais [199\*1645] mesme des Turcs qui demandent le saint baptesme. [M. des... (1) qui prend grande part à l'avancement de ceste bonne œuvre est incessement apres Mr le chancelier pour les lettres pattantes qu'il vous a plu de dresser ; elles nous sont fort necessaires pour les affaires de ceste maison. Ce pourquoy je vous supplie tres humblement de joindre vos charitables soins avec les siens pour en obtenir l'expedition. Je vous demande encore, Monsieur, dans la confiance que j'ay a votre bontê la continuation de vostre amitié pour celui qui sera jusques au dernier moment de sa vie tres fidelement,

Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,  
de la Coste Simiane

A Marseille, ce 30 may 1645.

*Adresse : A Monsieur de Montmort, conseiller du roy.]*

*Note de Louis-Antoine de Ruffi ;*

Une partie de ceste lettre est imprimée dans *la Vie de Mr Vincent de Paul*, page 130, sous l'adresse dudit sieur Vincent (2).

J'ay copié ces trois lettres sur leurs originaux, m'ayant esté communiqués le 9 janvier 1706 par Mr de Garcin, superieur de la Mission de France à Marseille (1).

---

(1) Le nom est resté en blanc dans la copie de Ruffi.

(2) C'est Abelly que Ruffi vise dans cette note. Abelly rapporte au seul Vincent de Paul la fondation de l'hôpital des forçats. C'est tout juste s'il ajoute : «A quoi feu M. Gault, évêque de Marseille et feu M. le chevalier de la Coste, gentilhomme provençal très charitable, ont aussi beaucoup contribué de leurs soins et sollicitations.» Il semble, à l'en croire, que Vincent ait obtenu les lettres patentes avant que Gaspard de Simianene soit allé les solliciter à Paris, et cette impression est encore aggravée par la substitution — involontaire sans doute — du nom de Vincent à celui de M. de Montmort sur l'adresse de la lettre qu'on vient de lire. Voir la biographie de Vincent de Paul par Abelly, à la page [200] 130 de l'édition de 1664 — Une autre erreur, inspirée par celle d'Abelly, a été commise par M l'abbé Maynard. Il raconte qu'en 1645 le chevalier de la Coste vint à Paris solliciter l'expédition des lettres patentes et que, les ayant obtenues à la recommandation de Vincent, il lui écrivit à son retour cette lettre du 30 mai 1645. Or, non seulement cette

lettre est adressée à M. de Montmort, mais à cette date le chevalier n'était pas encore parti pour Paris. (Voir *Saint-Vincent-de-Paul, son temps, sa vie, son œuvre*, t. 1, p. 218.)

(1) Les trois lettres dont il s'agit sont celles qui sont ici publiées sous les n° XIV, XXVIII et XXXVII. Louis-Antoine de Ruffi est le fils de l'historien et le continuateur de son œuvre.